



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42 Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de membres en exercice : 42 Nombre de procurations : 4

Membres présents :

| | | |
|------------------------------|--|---------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Madame Karine HUON-SAVINA |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Nicolas SCHOUTITH |
| Monsieur Thierry FALCONNET | Monsieur Nicolas BOURNY | Monsieur Lionel SANCHEZ |
| Monsieur Rémi DETANG | Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Monsieur Gérard HERRMANN |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Madame Brigitte POPARD | Madame Dominique BEGIN- CLAUDET |
| Monsieur Jean-François DODET | Madame Christine MARTIN | Monsieur Jean DUBUET |
| Madame Françoise TENENBAUM | Madame Océane CHARRET- GODARD | Monsieur Patrick CHAUPUIS |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Denis HAMEAU | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Monsieur Guillaume RUET | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT |
| Madame Danielle JUBAN | Monsieur Laurent GOBET | Madame Monique BAYARD |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD | Madame Dominique MARTIN- GENDRE | Monsieur Philippe BELLEVILLE |

Membres absents :

| | |
|----------------------------|---|
| Madame Nathalie KOENDERS | Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN |
| Madame Nadjoua BELHADEF | Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON |
| Monsieur Patrick BAUDEMONT | Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI |
| | Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE |

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Convention avec la Région Bourgogne-Franche- Comté relative au financement du Diviavélopark du Pôle d'échanges Multimodal de la Gare de Dijon Ville**

La Vélostation (devenue Diviavélopark) située sur le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la Gare de Dijon Ville, a été mise en service en octobre 2010. Elle résulte d'un partenariat entre la Région Bourgogne (devenu Région Bourgogne Franche-Comté), la SNCF et le Grand Dijon (devenu Dijon métropole), qui souhaitaient proposer aux usagers un abri sécurisé pour les vélos des abonnés TER et DIVIA.

En 2013, le local a évolué pour accueillir aussi le service « Mobigo ! Autopartage » . Pour cela, des travaux d'aménagement financés à part égale entre le Grand Dijon (devenu Dijon métropole) et la Région Bourgogne (devenu Région Bourgogne Franche-Comté) ont été réalisés.

Le Diviavélopark est actuellement composé d'un local à vélos d'une capacité de 98 places, situé au bout du bâtiment voyageurs de la gare de Dijon Ville, côté quai 37 et d'un abri extérieur fermé de 45 m² d'une capacité de 56 places, situé à côté du local à vélos

Depuis 2013, plusieurs conventions successives ont régi les modalités d'exploitation du Diviavélopark de la gare de Dijon Ville. La dernière en date arrivant à échéance au 31 décembre 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon métropole, dans un objectif commun de promotion de l'usage des modes alternatifs, souhaitent poursuivre leur partenariat en maintenant le service à destination du public.

Il est donc proposé d'établir une nouvelle convention entre la Région Bourgogne Franche-Comté et Dijon métropole, ayant pour objet de définir, pour les années 2023 à 2025, le cadre et les engagements réciproques des Parties, concernant le Diviavélopark du pôle d'échanges multimodal de la gare de Dijon Ville.

Le loyer et les taxes afférentes sont estimés à 37 500 € H.T par an, (le montant définitif sera connu en fin d'année 2022 et sera acté par courrier entre les parties) avec une actualisation annuelle à compter du 1er janvier 2024. Comme pour les conventions précédentes, la Région Bourgogne-Franche Comté s'engage à compenser Dijon métropole du montant du loyer.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les termes de la convention de financement du Diviavélopark du Pôle d'échanges multimodal de la Gare de Dijon Ville,

- **d'autoriser** le Président à signer la convention de financement telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

| | | |
|---------|-----------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 39 | ABSTENTION : 0 |
| | CONTRE : 0 | NE SE PRONONCE PAS : 0 |
| | DONT 4 PROCURATION(S) | |

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN